Particularité effrayante. Un blessé qui réussit à [illegible] dans un état de nudité complète, jusqu'au bourg d'Avigliana et là, suppliait ceux qui l'écoutaient de lui enlever ses vêtements qui, disait-il, le brûlaient horriblement. L'infortuné avait la peau complètement enlevée.

Les pompiers du bourg, un détachement du 61e d'infanterie, conjurèrent le sinistre, qui eût pu prendre des proportions d'une exceptionnelle gravité, la fabrique d'Avigliana possédant de considérables dépôts de dynamite et de poudre sans fumée destinées au service militaire italien.

Les Italiens, dans leur ardeur à copier notre armement, ne se seraient-ils pas un peu pressés ; les résultats balistiques vraiment remarquables qu'a montrés la poudre sans fumée Nobel ne seraient-ils point liés à une fragilité correspondante, dus pour une grande part à la nitro-glycérine qu'elle renferme?

L'ARMÉE ALLEMANDE

Les musiques militaires. — Auditions quotidiennes dans les casernes.

L'empereur d'Allemagne vient de prescrire la première mesure de toute une série de dispositions qu'il se propose d'ordonner pour rendre moins pénibles les loisirs forcés de la caserne.

Dorénavant, les musiques militaires se feront entendre chaque soir pendant une heure, au moins, exclusivement pour les soldats.

Les musiciens prendront place sous une tente que l'on dressera au milieu d'une cour ; les soldats apporteront bancs et tables, de manière à écouter le concert, commodément assis, tout en fumant leur pipe et en buvant de la bière.

Bien entendu, les officiers conserveront le droit de venir également, mais les soldats sont autorisés à ne pas leur rendre les honneurs tant que durera l'audition musicale.

On dit que Guillaume II, par d'autres améliorations analogues, cherche surtout à s'attirer la sollicitude des soldats et à combattre pratiquement les menées des socialistes dans l'armée.

C'est la première fois, croyons-nous, que des musiques militaires se feront entendre pour un auditoire purement militaire, en temps de paix et dans une caserne.

Chez nous, les musiques militaires vont jouer quelquefois dans les hôpitaux militaires.

Dans toutes les armées, il en est de même, soit pendant les revues, soit en route, soit dans les cantonnements de campagne.

Mais l'innovation de l'empereur d'Allemagne n'avait encore été tentée nulle part.

Et elle mérite d'être signalée, surtout en raison des mœurs militaires allemandes.

Les musiques des corps de troupe ne sont pas entretenues, en Allemagne, par les crédits budgétaires comme en France. Les officiers y contribuent de leurs poches et les particuliers aussi.

Il n'est pas rare de voir, par exemple, une musique militaire allemande se rendre à une fête donnée par une personne riche ; les hommes gardent leur uniforme. Les seules conditions imposées sont relatives à l'éloignement, au montant de la rétribution et à la qualité de la personne qui s'offre ce plaisir ou l'offre à ses invités.

Par contre, si les officiers entretiennent partiellement la musique de leur régiment par des cotisations mensuelles, les officiers supérieurs et les capitaines mariés ont droit à des sérénades personnelles pour lesquelles le chef de musique vient d'avance demander leur assentiment ainsi que le choix des morceaux qu'ils désirent entendre.

Mais, avant tout, les musiques de l'armée allemande sont militaires, et la décision que Guillaume II vient de prendre en est une nouvelle preuve.

Ce détail de mœurs militaires allemandes n'est pas sans originalité.

PETITES NOUVELLES

On vient d'ouvrir le testament de M. Morgan, le banquier du fameux emprunt.

M. Morgan laisse une fortune de 50 millions.

Les héritiers auront à payer au fisc américain la bagatelle de 2,022,100 francs.

Le pape est légèrement indisposé depuis deux jo[urs].

M. Francis Train, qui accomplit son tour du m[onde] en cinquante-neuf jours ne trouve pas enco[re] [s]on voyage assez vite. En quittant Queenstown, où il s'embarquait pour l'Amérique, il a annoncé qu'il avait l'intention de recommencer son voyage autour du monde, mais avec l'espérance de l'accomplir en cinquante-cinq jours

Un dernier détail : ce voyage à toute vitesse lui coûtera la bagatelle de 40,000 francs.

Le Mouvement gréviste

A LILLE

Calme complet

Le travail a été repris partout à Lille vendredi matin. Les fabriques qui avaient arrêté le travail pour réparations aux machines et aux générateurs ont ouvert leurs portes et les ouvriers sont rentrés. Au tissage de M. Mamet la grève est terminée. Il en est de même chez M. Wibaux-Florin.

A Bessèges

Bessèges, 16 mai. — Ce matin, à quatre heures, 200 grévistes, massés sur le pont situé en face de l'entrée de la Compagnie houillère, les femmes en tête, arrêtaient, huaient et insultaient les mineurs qui allaient travailler.

La circulation obstruée a été rétablie par les dragons.

La grève générale continue aux houillères du Martinet, de Rochessadoule, de Molières et de Lajasse : les grévistes paraissent de plus en plus surexcités et jusqu'ici ne veulent rien céder de leurs revendications.

La réforme du régime des alcools et licences

Protestation des débitants de boissons de la région du Nord

La Chambre syndicale des hôteliers, débitants de boissons, etc., vient d'adresser les protestation et lettre suivantes à Messieurs les Sénateurs et Députés du Nord :

Considérant que les débitants ont déjà constaté des augmentations importantes dans leur feuille de contributions qui leur a été remise cette année; qu'ils supportent déjà difficilement les lourdes charges qui leur sont imposées ; que le projet du budget soumis actuellement à l'exercice des Chambres comporte :

1° Une augmentation des droits sur la propriété bâtie;

2° Une augmentation de 156,25 à 225, soit près de 50 0/0 du droit sur l'alcool ;

3° Augmentation des licences, qui sont presque triplées ;

Considérant que ces aggravations qui pèsent uniquement sur les débits de boissons de la région du Nord vont rendre l'existence impossible pour la presque unanimité de ces débits, Ils protestent énergiquement contre toute aggravation de leurs charges.

Ils émettent le vœu que les nouvelles ressources, si elles sont nécessaires, soient réalisées, soit par la suppression du privilège de bouilleurs de crû, qui est l'occasion de fraudes considérables, soit par taxes douanières, qui auraient l'avantage de protéger le travail français.

La Chambre syndicale insiste sur le point que l'élévation des droits de licence et de la taxe sur les alcools provoquerait dans les conditions de la vente une véritable révolution qui serait des plus mal accueillies par les ouvriers.

Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien avoir égard à nos justes réclamations, car si ce projet était adopté, ce serait la ruine pour un grand nombre d'entre nous.

Nous vous prions de ne pas aggraver davantage notre contrée déjà si éprouvée.

Nous comptons donc, Messieurs sur votre équité pour repousser ces projets.

Veuillez agréer, etc.

*
**

Messieurs les sénateurs et députés,

La chambre syndicale des Débitants de boissons est vivement émue des augmentations d'impôts dont sont menacés les débitants du Nord, si le projet du budget présenté par M. le Ministre des finances est adopté par la Chambre.

En effet, à côté de légères diminutions de droits sur les vins, qui n'intéressent que très peu notre région, nous trouvons des augmentations :

1° Sur la propriété bâtie, alors que déjà nous trouvons sur nos feuilles de contributions de cette année des augmentations très sensibles ;

2° Sur l'alcool, le droit, qui est actuellement de 156 fr. 25 à l'hectolitre, est porté à 225 francs. Le droit sur l'alcool produit actuellement dans le seul département du Nord une somme annuelle de 12 millions ; en l'augmentant de près de 50 0/0, on augmente en même temps nos charges de *six millions de francs.*

Cette nouvelle et énorme élévation de droits sur l'alcool va rendre extrêmement difficile l'exercice de notre métier.

En effet dans notre région où le climat et le travail imposent à l'ouvrier la consommation de réconfortants, nous vendons l'eau-de-vie en petits verres dont le prix est invariablement fixé à cinq centimes. Modifier ce prix est impossible ; ce serait une véritable révolution, qui mécontenterait au plus haut point les ouvriers.

3° Les licences : On demande aux licences, qui donnaient jusqu'ici un revenu de 12 millions, de produire 32 millions. C'est presque le triplement de cet impôt.

Voici, du reste, d'après le projet du budget, le tableau qui indique dans chaque catégorie l'augmentation des licences :

Tableau indiquant les nouveaux impôts sur les licences

	Licence par an	Nouv. projet
Au-dessous de 4,000 âmes	15 fr.	50 fr.
De 4,000 à 6,000	20	60
De 6,001 à 10,000	25	70
De 10,001 à 15,000	30	80
De 15,001 à 20,000	35	90
De 20,001 à 30,000	40	100
De 30,001 à 40,000	45	110
De 40,001 à 50,000 et au-dessus	50	120

Le département du Nord paye environ 1.200.000 francs de droits de licences, on va lui demander environ 2.880.000 francs : c'est encore une aggravation de 1.680.000 francs.

Ainsi, par le seul fait de l'augmentation des droits sur l'alcool et de l'augmentation des licences, les débitants du Nord vont avoir à payer l'année prochaine près de neuf millions de francs en plus de leurs charges actuelles qui sont déjà écrasantes.

Nous ne pouvons que pousser à l'avance un cri d'alarme. Aucun de nous ne pourra résister ; c'est à la ruine de la presque totalité des débits qu'on arriverait, si on votait un pareil projet.

Nous faisons appel, Messieurs les sénateurs et Messieurs les députés, à votre dévouement aux intérêts du Nord pour combattre ces propositions ; il n'est pas possible que la Chambre des députés sacrifie les intérêts de la population ouvrière de toute une partie de la France.

Nous avons l'honneur de vous adresser les pétitions que nous faisons signer en ce moment.

Veuillez agréer, etc.

CHRONIQUE RÉGIONALE

L'Exposition de microscopie. — Le troisième centenaire de la découverte du microscope qui a permis aux savants, dans ces dernières années, de faire faire un pas gigantesque à la science, sera fêté, à Anvers, dans les premiers jours du mois prochain. La municipalité d'Anvers a accordé un crédit de 50,000 fr. pour l'exposition de microscopie qui sera ouverte à cette occasion. Les Universités du monde entier ont reçu des invitations à cette fête « du microscope ». Les Facultés de Paris, de Lyon et de Bordeaux y seront représentées.

NOUVELLES OFFICIELLES

Corps de santé militaire. — Sont nommés : Au grade de médecin principal de 2e classe. — M. Alphonse Corties, médecin-major de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital militaire de Dunkerque, en remplacement de M. Servent, retraité. — Désigné pour les fonctions de médecin en chef des salles militaires de l'hospice mixte d'Amiens.

Au grade de médecin-major de 1re classe. — M. Daymart, médecin-major de 2e classe au 21e régiment de dragons. — Désigné pour le 38e régiment d'infanterie.

M. Folie-Desjardins, médecin-major de 2e classe au 1er régiment d'infanterie. — Désigné pour le 85e régiment d'infanterie.

M. Grouille, médecin-major de 2e classe au 1er escadron du train des équipages militaires. — Désigné pour le 43e régiment d'infanterie.

Au grade de médecin-major de 2e classe. — M. Dève, médecin aide-major de 1re classe au 3e bataillon de chasseurs à pied. — Désigné pour le 1er régiment d'infanterie.

M. Géhin, médecin aide-major de 1re classe au 15e régiment d'infanterie. — Désigné pour le 43e régiment d'infanterie.

M. Martin, de Lille, médecin aide-major aux hôpitaux militaires d'Alger, est nommé médecin-major de 2e classe.

M. Martin est le fils du regretté M. Paul Martin professeur de musique.

— Par décision ministérielle du 12 mai 1890, les officiers du corps de santé militaire dont les noms suivent ont été désignés pour les postes ci-après indiqués, savoir :

M. Isambert, médecin-major de 1re classe au 43e régiment d'infanterie, pour les fonctions de médecin-chef de l'hôpital militaire de Dunkerque.

M. Desmons, médecin major de 1re classe au 118e régiment d'infanterie, pour le 110e régiment d'infanterie.

M. Toussaint, médecin-major de 2e classe au 43e régiment d'infanterie, pour le 1er escadron du train des équipages militaires.

Ecole polytechnique. — Les compositions pour l'admission à l'Ecole auront lieu à Lille et Douai, les 6, 7, 9 et 10 juin.

Les candidats de province ressortissant au centre de Douai sont informés que les examens du premier degré auront lieu pour eux, à Douai, immédiatement après les examens du premier degré de Paris.

Les candidats reconnus admissibles se rendront à Paris pour y subir les examens de second degré.

La date exacte de ces examens leur sera ultérieurement modifiée.

La classe 1886. On annonce que M. le ministre de la guerre a décidé que la classe 1886 serait renvoyée dans ses foyers le 1er novembre prochain. Les brigadiers et les caporaux de cette classe peuvent dès maintenant contracter des engagements.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai

Le conseil municipal s'est réuni hier en session de mai.

La séance annoncée pour 7 heures 1/2, n'est ouverte qu'à 8 heures 15.

Présents :

MM. Lagache Julien, maire; Vinchon A., Destombes, Watine Paul, Durot, adjoints. — Legrand Gustave, Dupire, Leclercq Gustave, Louage Alfred, Derville, Bourgois-Dhellemme, Legrand Jules, Bourgois-Carlier, Degalle Rémy, Willem Louis, Heyndrickx, Fauvarque François, Blanchot Hippolyte, Lepers Achille, Salembier Henri, Carissimo Florent, Carrette Isidore, Debuchy Edouard, Lerouge Jules, Pennel, Briet, Tiers, Farvaque, Roussel François, Chéron S., Harinckouck, Deleporte-Bayart, Largillière.

Absents :

MM. Spel, Victor Vaissier.

On procède d'abord à la nomination d'un secrétaire pour la session de mai.

Votants : 27

MM. Carissimo	15 voix
Briet	10 —
Heyndrick	2 —

M. Carissimo, élu secrétaire, prend place au bureau et donne lecture des procès-verbaux des séances du 7 février et 21 février derniers qui sont adoptés sans observations.

Nomination des commissions

On procède ensuite à la nomination des commissions.

Trente-un conseillers sont présents.

M. Leclercq propose de faire procéder au dépouillement du vote des commissions par quelques conseillers, dans le cabinet du maire et de continuer la séance.

M. le Maire fait remarquer qu'à la réunion précédente, on a levé la séance.

La proposition de M. Leclercq est adoptée.

MM. Tiers, Briet, G. Legrand, F. Roussel, J. Lerouge, Debuchy, Leclercq, Heyndrick, Louage, Fauvarque, Chéron et Deleporte-Bayart, sont désignés pour le dépouillement des bulletins de vote.

La séance est suspendue à 9 h. 40 et reprise à 10 h. 20.

Nous donnons plus loin les résultats du scrutin et la composition des commissions.

Commissions diverses

Il y a lieu de nommer un expert pour Roubaix, pour la répartition des dépenses résultant de l'usine de Grimonpont pour l'épuration des eaux de l'Espierre, et des curages et améliorations des parties de l'Espierre et de ses affluents, situés en dehors du territoire des deux villes de Roubaix-Tourcoing.

M. Faucher, ingénieur, est nommé à l'unanimité.

Le maire donne lecture d'une communication relative au projet de distribution des eaux potables.

Le Conseil renvoie aux 4e et 1re commissions, une demande d'un demi-trousseau et d'une demi-bourse à l'institution des Sourds-muets de Ronchin, en faveur du jeune Kléber Briffaut ; une autre demande de trousseau et de demi-bourse pour l'institution des jeunes aveugles de Ronchin, en faveur de Oscar Vermeire.

Aux 6e et 1re commissions, une demande de subvention formulée par le Cercle nautique l' « Aviron », pour l'organisation des régates internationales de 1890 :

Une demande d'un prix en vue du concours fédéral de 1890, faite par la Fédération des Sociétés de tir à longue portée de la Région du Nord.

Il vote un crédit supplémentaire de 2098,50 pour les dépenses des aliénés indigents en 1889.

Il homologue et approuve les procès-verbaux de la réception définitive des effets d'habillements et de coiffure du personnel de la police.

Le conseil vote un crédit de 20,000 fr. pour les dépenses de mesures d'ordre prises pendant les grèves.

A ce propos M. Lepers prend la parole et s'élève contre les mesures d'ordre qu'on a prises lors de la manifestation sur la tombe de Vannamn et pendant les grèves.

Le déploiement des troupes dit-il, pris ces temps derniers a occasionné le désordre au lieu de l'ordre et principalement le 21 avril où les troubles ont été faits par la gendarmerie.

Il relate alors les faits qui se sont passés rue de la Gare et que nous avons racontés.

Il revient également sur les faits qui se sont produits le 5 mai rue Jacquart et rue Wallon alors que la troupe a chargé les délégués et la presse.

Le docteur Carrette proteste contre les paroles de M. Lepers et félicite l'administration de son attitude pendant cette tourmente.

M. Derville et M. Leclercq se joignent à lui, M. Lepers déclare qu'il votera contre le crédit,

Le Conseil renvoie aux commissions compétentes une demande de subvention faite par Mme Deschamps.

Il renvoie aux 4e et 1re commissions deux projets de modification à apporter aux circonscriptions existantes pour le service de la constatation des décès.

Il vote un crédit supplémentaire de 19.95 pour 1889, pour impressions, insertions et publications, un autre crédit de 283.45 pour le bulletin communal de 1889.

Il vote un crédit de 173 fr. supplémentaire pour la perception des impositions communales.

Il renvoie aux 3e, 4e et 1re commissions une donation faite à la ville par l'église St-Jean-Baptiste.

Il accorde une dispense de la responsabilité pécuniaire décennale relative à la construction du Pont sur le canal à l'extrémité de la rue Daubenton.

Le huis-clos est prononcé à 11 heures pour des soutiens de famille et des demandes de bourses.

La séance est levée à 11 heures 20.

La lecture des rapports est remise à une séance ultérieure.

*
**

Voici la nomination des commissions :

Première commission. — Finances. — Octroi. — Sont élu : MM. Blanchot, Carissimo, Carette (docteur), Deleporte-Bayart Durot, Farvacque, Harinnkouck, Heyndrickx, Gustave Legrand, Roussel, Tiers, Vaissier, Vinchon.

2e commission. — Instruction publique, Beaux-Arts, Musique, Théâtre.

Sont nommés : MM. Blanchot, Bourgois-Carlier, Carissimo, Dr Carissimo, Dr Derville, Destombes, Dupire, Durot, Harinkouck, Legrand Gustave, Spel, Willem Louis.

3e Commission. — Voirie. — Assainissement. — Hygiène. — Travaux publics.

Sont nommés : MM. Bourgois Dhellemme, D. Carrette, Chéron, Degalle, D. Derville, Destombes, Dupire, Fauvarque, Louage, Leclercq, Pennel, Salembier, Tiers.

4e commission. — Assistance publique. — Cultes.

Elus : MM. Carissimo, Dr Carrette, Dr Derville, Durot, Fauvarque, Dr Largillière, Roussel, Spel, Vaissier,

5e commission. — Abattoir, Marché, Pompes funèbres, Cimetière.

Sont nommés : MM. Chéron, Deleporte-Bayart, Farvarque, Legrand Gustave, Legrand Jules, Louage, Salembier. Watine.

6e commission. — Sapeurs-pompiers. — Fêtes publiques. — Elus : MM. Debuchy, Fauvarque, Harinkouck, Leclercq, Gustave Legrand, Lepers, Lerouge, Roussel, Salembier, Vaissier, Watine.

7e commission. — Eaux. — Sont nommés : MM. Briet, Carissimo, Heyndrickx.

8e commissions. — Condition publique. MM. Carissimo, Heyndrickx, Willem.

9e commission. — Epuration des eaux de l'Espierre, M. Carissimo, G. Legrand, docteur Largillière.

Caisse d'Epargne, conseil des directeurs : M. Louis Ferrier, 21 voix, Briet, 10, Tiers 1, M. Ferrier est élu.

Ecole nationale des Arts industriels, conseil supérieur. Candidats : MM. Carlos Delattre, Louis Cordonnier et Stéphan Wibaux, Commission de révision de la liste du jury : Canton ouest : Leclercq et Louvage : Canton est : Blanchot, Paul Wattine.

Emprunt de 980,000 francs. — Liste des obligations sorties et remboursables au pair le 1er juin prochain :

6	30	279	285	593	623	642
665	682	687	776	946	976	979
1027	1177	1243	1492	1497	1538	1550
1583	1591	1756	1850	1994	2022	2036
2064	2278	2285	2343	2400	2493	2550
2574	2649	2783	2839	2851	2865	2866
2867	2869	2894	2963	2981	3122	3188
3220	3244	3259	3264	3285	3352	3393
3410	3414	3535	3538	3549	3571	3583
3597	3692	3697	3735	3972	4058	4077
4132	4279	4312	4332	4340	4386	4388
4441	4442	4452	4463	4536	4690	4737
4709	4804	4873				

Chambre syndicale des mécaniciens. — Les ouvriers mécaniciens de Roubaix et environs, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 18 courant à trois heures précises du soir et non huit heures comme nous l'avons annoncé par erreur, au *Maréchal de Coyghem*, Grande-Rue, 111, ancien *Lion d'Or*.

Ordre du jour :

1. Réorganisation des bureaux.
2. Nomination de commissions.
3. Abrogation du règlement.
4. Fixation de la cotisation.
5. Inscription de nouveaux adhérents.
6. Questions diverses.

N. B. — Dans cette réunion, il sera procédé à des modifications au règlement qui assureront le bon fonctionnement de la Chambre syndicale et qui l'établiront sur des bases solides.

Départ du 1er de ligne. — Le 1er de ligne quittera Roubaix ce matin pour regagner sa garnison à Cambrai.

Deux compagnies du même régiment étaient parties dimanche.

Epidémie. — Une épidémie de rougeole règne en ce moment à Roubaix. Les cas sont très fréquents parmi les enfants en bas-âge

Un vol rue La Fontaine. — Jeudi soir vers six heures, la nommée Augustine Fontaine, journalière, âgée de 38 ans, a dérobé dans la maison qu'elle habite, rue La Fontaine, plusieurs couvertures de laine et d'autres objets.

Elle a été écrouée au dépôt du troisième arrondissement où elle a déclaré être expulsée de France.

Saisie à la Halle aux poissons. — Hier matin, il a été saisi à la Halle aux poissons, 75 kil. de poissons reconnus impropres à la consommation.

Un accident rue du Tilleul. — Jeudi soir, vers 9 heures et demie, le sieur Henri Bauduin, âgé de 27 ans, demeurant rue Molière, se trouvait au bal Nutte, rue du Tilleul, lorsqu'en dansant, il glissa sur le plancher, se faisant une entorse au pied droit.

Il a reçu les premiers soins de M. Druelle.

Trois semaines de repos suffiront pour sa parfaite guérison.

Combat de Coqs. — Une partie de coqs très sérieuse, l'Enflé contre Amongies, aura lieu demain dimanche à l'estaminet de l'Enflé, 160, rue de Blanchemaille, à 5 heures précises, on battra sept paires.

L'Enflé met 500 fr. contre 400 francs.

Belles parties de Coqs. — Le sieur César Vandamme, cabaretier, au *Vieux Bon Vivant*, rue des Champs, 38, a l'honneur d'inviter les amateurs à se rendre aux deux belles parties qui auront lieu chez lui, le Dimanche 18 et le Jeudi 22 Mai. — La première contre Constant Desmettre, et la seconde entre Louis Walle, de Wambrechies, et Hooghlede (Belgique). — Cette dernière est de 30 fr. et l'entrée au gagnant. 1618

TOURCOING

L'affaire de fraude. — Nous avons reçu hier la visite de M. Corbeau, contrôleur des douanes à Roubaix, avec lequel nous avons eu le plaisir de nous entretenir relativement à la grave affaire de fraude sur la réexportation des farines, découverte mercredi au bureau de douane du Touquet et dont nous avons entretenu nos lecteurs.

M. Corbeau a d'abord émis le regret que l'affaire ait été ébruitée par la voie de la presse ; mais elle a fait tant de bruit qu'il était difficile de la passer sous silence.

Une phrase de notre récit aurait aussi laissé à entendre qu'une complicité pouvait exister entre les fraudeurs et les agents de la douane commis à la vérification des farines à la réexportation.

Or, une enquête faite dès mercredi soir et continuée jeudi par les inspecteurs de Tourcoing et de Lille a établi que l'agent vérificateur avait fait entièrement son devoir, et que la fraude reconnue était le produit d'une substitution en cours de route par des moyens actuellement recherchés, et qu'on espère découvrir.

Si ce résultat est obtenu communication en sera faite à la presse. En attendant et pour déférer au désir qui nous en a été exprimé nous ferons provisoirement le silence autour de cette affaire, afin de ne pas nuire à l'enquête de l'administration des douanes.

Incendie. — Hier, vers 4 heures 1/2, un incendie, dû à l'échauffement de déchets gras s'est déclaré dans un hangar dépendant de l'établissement de M. Paul Dervaux, dégraisseur, rue d'Anvers. Les pompiers du poste se sont immédiatement rendus sur les lieux. Une pompe à vapeur mise en pression eût bientôt circonscrit l'incendie.

Les dégâts qui ne sont pas bien importants consistent dans l'anéantissement de barils vides et de chiffons gras.

Accident au patronage du Sacré-Cœur. — Un jeune homme de 15 ans, Julien Crétal, demeurant rue du Rhin, sociétaire du patronage du Sacré-Cœur, s'amusait jeudi à une balançoire dans cet établissement, lorsqu'il fit une chute d'une hauteur de 4 mètres et se fractura le bras droit.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Vanneufville, le jeune blessé a été reconduit à son domicile.

L'accident du boulevard. — Nous avons relaté dans notre numéro de jeudi matin, l'accident survenu mercredi soir, boulevard Gambetta, à une jeune ouvrière du tissage Dillies et Stoels, Mlle Nathalie Kers.

Le conducteur du véhicule qui a renversé la jeune fille a été retrouvé.

C'est le domestique de M. Taffin-Binault, brasseur, qui a déclaré ne s'être pas aperçu de la chute de la jeune ouvrière.

Cette dernière est malheureusement atteinte de surdité.

AMM. LES MÉDECINS qui ne connaissent pas le Vin de « BANYULS-TRILLES » nous conseillons de goûter ce produit, persuadés qu'ils reconnaîtront que notre apéritif réunit, avec toutes les conditions d'une liqueur agréable, les avantages d'un vin médical et qu'ils le recommanderont à eurs clients.

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger l'étiquette sur la bouteille

TRILLES Frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

WATTRELOS

Cinq jeunes gens porteurs de café vert de provenance étrangère ont été arrêtés jeudi matin par les douaniers de Wattrelos auxquels s'était joint un préposé de Roubaix. Ils ont été écroués à Lille.

— Les nommés Depracte et Journez ont été surpris par le sous-brigadier Larrivière et le préposé des douanes Duretz de Roubaix au moment où ils entraient en fraude deux sacs de blé pesant 156 kilogs. Ces deux individus ont fait l'objet d'un procès-verbal.

Attentat à la pudeur. — Les deux individus qui ont violé une jeune fille dans un champ à Wattrelos et l'ont dépouillée ensuite sont maintenant connus. Ce sont deux jeunes gens de 22 ans, Charles Pesin, ouvrier peigneur et Emile Moulard, journalier. On n'a pas encore jusqu'ici les arrêter.

Ils se trouvaient tous deux dans un champ quand ils virent venir à eux une jeune fille de 15 ans. Lorsque cette dernière arriva près d'eux, Moulard la terrassa, tandis que Pesin s'emparait de tout ce qu'elle avait dans ses poches.

Les deux malfaiteurs ayant aperçu du monde ont pris la fuite.

LE NORD

Comines. — A l'occasion des fêtes qui auront lieu en cette ville le dimanche 29 Juin pour les Sociétés de musique, harmonies, fanfares, orphéons, et le dimanche 6 juillet, pour les sociétés de Sapeurs-pompiers et de Gymnastique, la Commission municipale a l'honneur de prévenir les Sociétés adhérentes que l'Administration du Chemin de fer du Nord a bien voulu mettre à leur disposition des trains spéciaux qui partiront les deux dimanches :

De Lille pour Comines, avec arrêt à La Madeleine, Wambrechies et Quesnoy-sur-Deûle, à 10 h. 40 du matin.

Et de Comines pour Lille, avec arrêt à Quesnoy-sur-Deûle, Wambrechies et La Madeleine, à 11 h. 30 du soir.

Le succès complet de ces fêtes est donc assuré. Les sociétés qui par erreur ou par oubli n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de s'adresser sans retard à la Mairie de Comines.

Une mort mystérieuse à Avelin

Des bruits étranges circulaient hier dans cette commune, sur la mort de Mme Julie Duflot, veuve de M. Louis Rogez, rentière, âgée de 78 ans, habitant seule une maison située à l'entrée du village et faisant front à la route. M. Victor Rogez, cultivateur à Loos, était arrivé vers 7 h. 1/2 du matin pour rendre visite à la veuve Rogez, sa mère, et passer la journée de l'Ascension avec elle.

Ayant trouvé toutes les portes de l'habitation fermées, il appela à différentes reprises : mais ses appels réitérés restent sans réponse ; M. Rogez suppose que sa mère est absente ou malade et il se rend chez le garde-champêtre, M. Wacrenier, dont la demeure est située presqu'en face de celle de la veuve Rogez, et lui fait part de ce qui se passe et de l'inquiétude qu'il éprouve de ne pas voir sa mère. Cette dame ne recevait personne chez elle, possédait une chèvre et elle avait pour toute compagnie un petit chien d'environ 3 mois.

M. Rogez demande le concours du garde Wacrenier, pour pénétrer chez sa mère, et, avec l'aide d'une échelle double, celui-ci escalade la grille d'entrée de l'avant-cour de l'habitation.

Dans la cour, ils trouvent le chien détaché. Ils entrent ensuite dans la maison, qu'ils se mettent à visiter. Dans les appartements tout est dans l'ordre habituel ; il ne découvrent rien de suspect. Mais en visitant les dépendances de la ferme, ils aperçoivent la porte d'une étable entr'ouverte; ils y entrent et un spectacle horrible s'offre à leurs yeux.

Le cadavre de la veuve Rogez est étendu près de la chèvre attachée par une chaîne à la muraille. Le corps est couché sur le ventre ; la jambe gauche est complètement séparée du tronc et rongée en partie. Supposant qu'il y avait eu crime, le garde Wacrenier se rend à Pont-à-Marcq pour prévenir les autorités.

A 9 h. 1/2, M. Lecocq, juge de paix, son greffier et le brigadier de gendarmerie arrivent à Avelin. Après les constatations légales, Lecocq avise le parquet de Lille.

A deux heures et demie, M. de Brix, juge d'instruction, et M. le substitut du procureur de la République se rendent à Avelin, accompagnés du docteur Couvreur de Seclin, qu'ils avaient requis.

M. le juge d'instruction, après interrogatoire du fils de la veuve Rogez et du garde champêtre, procède avec le concours du substitut à l'examen des lieux et du cadavre. En examinant les excréments du chien, M. le docteur Couvreur découvre un orteil, des morceaux de chair et des débris de laine provenant de la jupe que portait la défunte; puis il procède à l'autopsie et constate que la veuve Rogez est morte des suites d'une apoplexie pulmonaire. La mort remontait à mercredi matin. Quant à la jambe gauche, elle avait été rongée par le chien qui a seul causé tout cet émoi.

Après le résultat de l'enquête et de l'autopsie, les magistrats instructeurs écartent toute idée de crime et laissent le cadavre à la disposition du fils pour l'inhumation. Le parquet retournait à Lille à six heures.

Cysoing. — Jeudi à 2 heures 1/2 de l'après midi, un commencement d'incendie s'est déclaré à Cysoing, chez M. Masselot, cabaretier au «Café Parisien».

Grâce à la promptitude des secours le feu a pu être conjuré.

M. Dumoulin, sergent-major des pompiers qui demeure à proximité ayant été appelé par le sieur Bajart, jardinier, est arrivé aussitôt sur les lieux et en quelques minutes a fait la part du feu.

Nous tenons à l'en féliciter, car sans lui on aurait à déplorer une véritable catastrophe.

C'est son énergie et son sang-froid qui ont contribué à sauver tout le quartier environnant la mairie.

DOUAI

Tentative d'assassinat à Aniche

Une tentative d'assassinat a eu lieu jeudi dernier, vers dix heures du soir, à Aniche, chez les époux Julien Crunel, boulangers.

Un individu, profitant sans doute de l'absence de M. Crunel, s'introduisit par une porte de derrière, laissée ouverte, dans le domicile de ce dernier, monta l'escalier et pénétra dans la chambre à coucher où se trouvait Mme Crunel. N'étant pas encore endormie, celle-ci cria à plusieurs reprises : Est-ce toi, Julien?

Comme personne ne répondait, elle sauta hors de son lit, mais l'individu se jeta sur elle et voulut l'étrangler.

Heureusement, la pauvre femme parvint, après des efforts désespérés à s'échapper des mains de son agresseur et s'enfuit en criant : à l'assassin !

Quelques voisins attirés par les cris accoururent aussitôt, mais l'individu jugeant son coup manqué, s'enfuit à toutes jambes et il a été impossible, jusqu'à présent, de retrouver sa trace.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

VALENCIENNES

Une brute. — La police a arrêté aujourd'hui un ignoble drôle, Charles Hoquet, camelot, âgé de 43 ans, né à St-Quentin, et demeurant dans une auberge de la rue de Lille.

Ce personnage attirait sur les remparts une petite fille de 5 ans 1/2 et se livrait à des attentats à la pudeur.

C'est mercredi vers neuf heures du soir, que d'autres enfants l'ont surpris. La police a procédé hier à son arrestation. Il a été écroué après avoir été reconnu par sa victime et de nombreux témoins.

Hoquet a déjà été condamné pour attentat à la pudeur.

DUNKERQUE

Attaque d'épilepsie. — Le sieur Charles Declercq, 46 ans, journalier domicilié à Gand (Belgique), de passage à Dunkerque, est tombé dans la rue Neuve, frappé d'attaque d'épilepsie. Il a reçu chez M. Lesieur, armurier, les premiers soins; puis a pu continuer son chemin.

Une fugue. — Hier matin à 10 h. 1/2 le cheval du sieur Wattebled Ernest, loueur de voiture, demeurant 9, place Calonne, s'est échappé des mains de son conducteur au moment où il allait l'atteler et a parcouru avec une allure assez vive sans causer d'accident, les r[ues] [P]ommery, du Quartier Neuf, des Casernes, [de] la Marine, du Moulin à Poudre, et la rue Ste-Barbe, où il a pu être arrêté par le sieur Huischote, cocher et cabaretier à Dunkerque.

Chronique maritime. — Le steamer « Lucerne », de la compagnie Allan line, agent M. Evrard Selignan, a passé à Saint-Vincent, le 14 mai, il est attendu le 25 mai au Cap-Vert.

Le steamer « Cordouan », des Messageries-Maritimes, agent M. L. Dubuisson, a quitté la Corogne le 15 mai, allant de Bordeaux à la Plata, charger en laines, cuirs et peaux pour Roubaix et Tourcoing.

Le steamer « Alexandre-Bixio », de la Compagnie Générale Transatlantique, agent M. J. Basse, pour Dunkerque, le 17 mai, allant au Havre, Saint-Nazaire et Bordeaux, prendre le complément de son chargement pour l'Algérie.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Le général Jamont.* — Le général Jamont ex-commandant du 1er corps d'armée, a passé la journée d'hier vendredi à Arras où il a pris congé des différentes autorités.

Arrivé à onze heures, il a assisté à un banquet de 30 couverts offert en son honneur par le général Mathelin.

A l'issue de repas, le général a rendu en voiture un certain nombre de visite ; puis, accompagné du général Mathelin, il a repris le chemin de la gare où l'attendaient tous les officiers de la garnison.

Le général Jamont a quitté Arras à 4 heures 21.

Sallau. — La nommée Marie-Anna Groux fille de M. Léon Groux, entrepreneur de menuiserie dans cette commune, a trouvé, en s'amusant avec d'autres compagnes un paquet de six cartouches.

Les parents de celle-ci se hâtèrent de les remettre à la gendarmerie. On présume qu'elles ont été perdues par un soldat durant la dernière grève.

Béthune. — M. Bérard, président du tribunal et M. Gobert, juge d'instruction ont été installés hier matin en audience solennelle.

— Jeudi, M. Rastel, commissaire de police a dressé procès-verbal à un boucher, le sieur G..., pour s'être introduit dans l'abattoir, en enfonçant un panneau de la porte d'entrée.

Sailly-sur-la-Lys. — La gendarmerie de Laventie a dressé procès-verbal à la charge d'un nommé Clément Lecouffe, pour avoir jeté dans un fossé une voiture à bras appartenant au sieur Pierre Crombez.

La voiture a été brisée.

Molinghem. — Dans la nuit du 10 au 11 courant, un individu s'est introduit dans une grange du sieur Roger et a dévalisé son poulailler.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

L'audience d'hier a été très courte. Voici les condamnations qui ont été prononcées :

Auguste D'haene, 1 mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Octavie Wauters, 1 mois et 300 francs, pour ivresse en récidive. — J.-B. Duville, 8 jours et 21 francs, pour ivresse et port d'arme prohibée. — Jules Hosdez, 1 mois pour vol coups et blessures et port d'arme prohibée. — Galy Denise, 1 mois pour vagabondage. — François Delgrange, 3 mois pour vol. — Alphonse Terrien, 15 jours et 5 francs, pour bris de clôture, outrages et ivresse. — Mélanie Lefebvre, 20 jours et 5 francs pour mendicité et ivresse. — Louis Roman, 15 jours pour entraves à la liberté du travail. — Laurent Rosalie, 3 mois, Reiche Adolphe, 2 mois (par défaut) pour vols et complicité. — Henri Bossuet, 15 jours pour coups. — Wallecq Maximilienne, 3 mois pour vol. — Auguste Desmoutiers, 6 mois et 25 francs, pour abus de confiance. — Bisselot Honoré, 4 mois, Rosalie Boudry, 1 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Odile Vanluyten, 1 mois de correction pour vol.

M. COURANT.

Cour d'assises du Nord

Audience du 16 Mai 1890

Ministère public : M. Marvillet, substitut

1re affaire. — Mœurs.

Pierre Guichard, 71 ans, menuisier à Ferrière-la-Grande.

Défenseur : Me Ballieux.

1re affaire. — Incendie volontaire.

Adolphe Lefebvre, 57 ans, tisseur, demeurant à Viesly.

Le 18 mars, à Viesly, un corps de bâtiment servant à l'habitation de plusieurs familles était la proie des flammes. C'était la troisième fois depuis un an que le même fait se reproduisait.

Quelques instants avant l'incendie, M. Biron, marchand de marne, avait aperçu un homme se dissimulant contre le pignon de cette maison ; il l'avait reconnu.

L'accusé soutient que le témoin s'est trompé.

L'accusé a déjà subi une peine de 15 jours d'emprisonnement pour vol.

Adolphe Lefebvre est acquitté après une brillante plaidoirie de Me Vitrant.

2e affaire. — Mœurs

L'accusé Pierre Guichard, est défendu par Me Ballieux. Il est condamné à 5 ans de réclusion.

3e affaire : Les détrousseurs de Lille

Les accusés sont au nombre de six :

Jules-Arthur Baudouin, âgé de 18 ans, journalier, Henri-Aimé Wacheul, âgé de 23 ans, cocher; Paul-Louis-Victor Coupy, âgé de 20 ans, ouvrier électricien ; Adolphe Verhelst, âgé de 22 ans, cordonnier; Augustin-François Werquin, âgé de 31 ans, ouvrier peintre, à Lille et Artidor-Henri Lecourt, âgé de 18 ans, mécanicien à Marquette.